Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation

- HAB-1 — Zones d'habitation 1
- HAB-2 — Zones d'habitation 2
- HAB-1 + ZIT — Zones d'habitation 1 et zones d'isolement et de transition

Zones mixtes

- ZMC — Zones mixtes à caractère central
- ZMR — Zones mixtes à caractère rural
- ZBEP — Zones de bâtiments et d'équipements publics
- ZAE — Zones d'activités économiques
- ZAE + ZIT — Zones d'activités économiques avec zones d'isolement et de transition

Zones industrielles

- ZS — Zones spéciales
- ZLS — Zones de loisirs avec séjour

Zones destinées à rester libres

- AGR — Zones agricoles
- FOR — Zones forestières
- ZLSS — Zones de loisirs sans séjour
- ZParc — Zones de parc
- ZIT — Zones d'isolement et de transition

Zones superposées

- Zones d'aménagement différé
- Zones soumises à un plan directeur
- Zones des secteurs sauvegardés ou zones protégées
- Immeubles et ensembles architecturaux à conserver
- Zones soumises à l'obligation d'établir un projet d'aménagement particulier
- RI — Zones de risques naturels prévisibles - inondations

Espaces ou zones définies en exécution d'autres dispositions légales, réglementaires ou administratives

- Zones protégées d'intérêt national [1] (Sites prioritaires en vue d'être déclarés zones prot. en RFI)
- Zones protégées d'intérêt national [1] (Sites prioritaires figurant sur la liste de la DIG 81)
- Zones protégées d'intérêt communautaire et international, réseau Natura 2000 [1]
- Sites et monuments et ensembles classés (Inventaire supplementaire des monuments nationaux)
- Zones de protection des sources III [2]

1) © ORIGINE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
2) INFORMATIONS REPRIS DE PLANS REGLEMENTAIRES/NON-REGLEMENTAIRES

Les réseaux d'infrastructures techniques

- Lignes à haute tension (150 KV etc)

Les éléments constitutifs des réseaux d'infrastructures techniques

- Station d'épuration
- Station de pompage
- Réservoir d'eau
- Source captée
- Arrêt Autobus
- Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles

- Périmètre du Plan d'Aménagement Général
- Limite Administrative
- Bâtiment repris par l'Administration du Cadastre
- Bâtiment repris par l'Architecte-Urbaniste

N

Avis de la Commission d'Aménagement	Réf.: 76C/001/2007, le 19 décembre 2008
Vote provisoire du Conseil Communal	18 mars 2009
Vote définitif du Conseil Communal	18 juin 2009
Approbation du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire	
Approbation du Ministre de l'Environnement	

MAITRE D'OUVRAGE:

ADMINISTRATION COMMUNALE DE BERDORF

PROJET:

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

OBJET:

LOCALITE DE KALKESBACH

ARCHITECTE:

R O M A I N S C H M I Z architectes & urbanistes
16, AVENUE GASTON DIDERICH L-1420 LUXEMBOURG TEL.: 44 17 10 FAX: 44 17 10 60

IND.	DATE	MODIFICATION
B	10 MARS 2009	VOTE PROVISOIRE

IND.	DATE	PLAN	ECHELLE	FICHIER	N° PLAN
A	08 AOUT 2008	PLAN DEFINITIF	1:2.500	09-02-05_PAG	004

ORIGINE FOND DE PLAN: ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE
TOUS DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCN) - BERDORF 2006